



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21793

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2026

ÉDITÉ LE 15/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/1967
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/05/2024
32 000

Raison sociale : LES MENUISERIES VOIRONNAISES

454 ROUTE DE LA TIVOLLIÈRE
38500 COUBLEVIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 04 76 05 22 16
Portable :

Fax :

Siret : 067 500 470 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8100272-001-

Site Internet : www.lmv-charpente-coublevie.fr
E-mail : sarl.lmv@outlook.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4658770904

Responsabilité légale :
MARTIN VALLET KEVIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4658770904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	30/09/2021
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	30/09/2021
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	30/09/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	01/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.